



Déclarations et Discours

Nº 80/28

RÉAFFIRMER L'ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES ÉNONCÉS DANS L'ACTE FINAL

Allocution de l'honorable Mark MacGuigan, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'occasion de la Séance d'ouverture de la Réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Madrid, Espagne, le 12 novembre 1980

...En juillet et août 1975, lorsque nos dirigeants se sont rencontrés à Helsinki pour signer l'Acte final, nous espérions vivement avoir contribué de façon innovatrice et durable à la détente en Europe et à la paix dans le monde. Depuis, voire même récemment, ces espoirs se sont quelque peu atténués. Néanmoins, Monsieur le Président, le Canada reste fermement convaincu que la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) peut offrir une tribune de réelle valeur et que l'Acte final dicte des règles de conduite et des normes de comportement qui, effectivement appliquées, pourront être d'un grand avantage aux peuples de tous nos pays.

Je pense pouvoir dire que, malgré certains échecs graves, la situation mondiale s'est améliorée depuis la conclusion de l'Acte final d'Helsinki en 1975. Il ne fait aucun doute que nous n'avons ni atteint les normes ainsi établies ni réalisé les objectifs aussi pleinement que nous aurions pu le faire. Néanmoins, nous avons été les témoins, ces cinq dernières années, d'importants développements dans la coopération entre États participants grâce à des échanges économiques, scientifiques, culturels et autres. Indéniablement, ils ont enrichi la vie de nos peuples et ont élargi les horizons de nos gouvernements. Les individus ont également joui d'une plus grande liberté de mouvement, d'un pays à l'autre, dans la conduite de leurs activités légitimes. Nous avons reconnu que, sans préjudice de la souveraineté nationale, aucun État n'est isolé du reste du monde et ne peut diriger ses affaires, intérieures ou extérieures, en faisant totalement abstraction de ses voisins, proches ou éloignés. Comme pour toute entreprise humaine, la pratique n'est pas nécessairement gage de perfection. Si je choisis maintenant de m'étendre plus longuement sur les lacunes qui doivent être comblées, c'est que nous devons nous imposer de hautes normes de conduite et de respect des obligations internationales que nous avons librement contractées en souscrivant à l'Acte final d'Helsinki. Nous sommes réunis ici pour examiner nos carences, pour en trouver les remèdes et pour nous inspirer de façon constructive de notre expérience.

Dans ce débat général, Monsieur le Président, la position de la délégation canadienne commence avec l'Acte final. Nous devons entreprendre un examen attentif et objectif de l'application actuelle des dispositions de l'Acte et mettre l'accent sur le respect de ses principes. Nous pouvons servir les desseins de l'Acte en mesurant et en améliorant la qualité de nos réalisations et en formulant de nouvelles propositions destinées à approfondir notre engagement collectif.

En outre, l'Acte final est l'expression institutionnelle d'une politique destinée à réduire les tensions et à intensifier la coopération en Europe. Il nous aide donc à évaluer l'état des relations Est-Ouest, autre aspect que nous devons aborder ici, à Madrid.
